



SAINTE-THÉRÈSE

Ville d'arts, de culture et de savoir

Compte des droits de mutations immobilières

Nom et adresse	

Ce compte s'adresse à la fois au débiteur identifié ci-haut et à d'autres codébiteurs également inscrits comme cessionnaires à l'acte de transfert ou propriétaires au rôle d'évaluation.

No compte	No contrôle
Date d'envoi	Date d'échéance
Montant dû	
Après échéance	
Intérêt	Pénalité
18.00%/an	0.000%/mois, 0.000%/an

No matricule	Adresse de l'immeuble ou cadastre(s)
7657-80-7094-0-000-0000	

Détail des droits de mutations immobilières								
		Valeur de contrepartie		Base d'imposition	Montant exonéré	Valeur utilisée		
Enregistrement	Date de la vente	Fournie	Stipulée					
Numéro certificat	Valeur au rôle x	Facteur comparatif	=	Valeur marchande	Valeur utilisée x	Taux	=	Montant
<p>Loi concernant les droits de mutations immobilières (chapitre D-15.1, a. 24)</p> <p>Le cessionnaire tenu de payer un droit de mutation et à qui est adressé le présent compte à cet effet peut, s'il le désire, se prévaloir des dispositions du Code de procédure civile (chapitre C-25.01) concernant le recouvrement des petites créances, dans les 90 jours qui suivent la date d'échéance du présent compte, afin de recouvrer tout montant payé en surplus du montant auquel il peut être légalement tenu, pour autant que chacune des conditions suivantes se réalise:</p> <p>a) la différence entre le montant que le cessionnaire a indiqué comme droit de mutation payable et celui exigé de lui selon le présent compte est de 15 000.005 ou moins;</p> <p>b) le cessionnaire paie intégralement le montant exigé de lui selon le présent compte avant la date d'échéance de celui-ci.</p> <p>La municipalité a alors le fardeau de justifier le présent compte devant le tribunal compétent pour entendre et juger les litiges régis par les dispositions du Code de procédure civile concernant le recouvrement des petites créances.</p>								
						Droit supplétif	Non Applicable	
						Autres :		
						Total :		

Ce compte est payable dans la plupart des banques, par guichet automatique, par la poste (veuillez allouer de 3 à 5 jours pour la réception du paiement des droits de mutations) et à l'hôtel de Ville.

Détacher et joindre cette partie avec votre paiement. Merci.

No contrôle	No matricule
	7657-80-7094-0-000-0000
No compte	Date d'échéance
Montant dû	Montant versé

Lieu de paiement

Ville de Sainte-Thérèse
6 rue de l'Église
Sainte-Thérèse, Qc
J7E 3L1